

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 2026 – 07/07/2026 – 9

*Demande de prolongation auprès de l'ANR du contrat attributif d'aide FORTHEM (ANR-19-GURE-0005)
jusqu'au 31 octobre 2028*

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe

Quorum en début de séance : 19

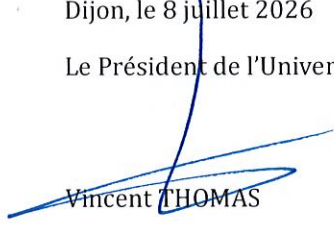
Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la demande de prolongation auprès de l'ANR du contrat attributif d'aide FORTHEM (ANR-19-GURE-0005) jusqu'au 31 octobre 2028.

Refus de vote : 0	Suffrages exprimés : 27
Abstention(s) : 0	Pour : 27
	Contre : 0

Dijon, le 8 juillet 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté Chancelière de l'Université Bourgogne Europe
--

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement
--